



L'Union des Officiers UNSA  
Bureau National  
25 rue des tanneries  
75013 Paris

Marseille, le 26 novembre 2018

Monsieur le Ministre de l'intérieur,

Fondé en 2012, le syndicat "Union des Officiers" s'est toujours singularisé dans le paysage syndical du corps de commandement par son esprit prospectif et novateur, soucieux de coller aux réalités économiques et aux évolutions de la fonction publique.

Ainsi, dès notre création, nous avons orienté nos revendications vers un alignement des officiers de police sur l'architecture du corps des attachés d'administration, que nous pressentions comme la future référence des corps de catégorie A type.

Bien que décrié par les deux organisations majoritaires partisans d'un corps unique fusionnant verticalement commissaires et officiers de police, ce programme a néanmoins été adopté dans le cadre du protocole pour la valorisation des carrières, des compétences et des métiers dans la police nationale signé le 11 avril 2016.

Une seule mesure catégorielle de notre projet initial reste à concrétiser : porter le nom et les insignes de lieutenant-colonel.

Récemment affilié à l'UNSA, L'Union des Officiers cultive cet esprit réformiste et développe une vision à long terme pour imaginer les officiers de police de demain.

Nous réfléchissons particulièrement à l'idée de tendre vers un futur grand corps interministériel, organisé par filières métiers, rassemblant tous les cadres opérationnels concourant à la sécurité intérieure.

Mais aujourd'hui, c'est un sauvetage qui me conduit à vous saisir : celui de la filière expertise du corps de commandement. Victimes d'une étrange logique, qui dissocie l'autorité du savoir et place la première au-dessus du second, les officiers de police délaissent les fonctions d'expert.

En effet, ces emplois sont trop peu considérés comme des postes à responsabilité, cette notion étant réservée au commandement; par conséquent, ils ouvrent rarement droit à la promotion.

De plus, n'étant valorisés par aucune qualification professionnelle, ils sont impossibles à faire valoir sur le marché du travail, public ou privé, national ou international.

Pourtant, nul n'est plus légitime que les officiers pour assumer des fonctions d'expertise dans la police nationale. Car si l'expert est un professionnel capable de mobiliser des connaissances

techniques visant à éclairer le décideur public, il combine nécessairement connaissance théorique et expérience pratique. L'officier, à la fois praticien de la sécurité intérieure et détenteur d'un savoir académique, présente donc tous les attributs de l'expert.

Monsieur le Ministre, la filière d'expertise doit retrouver ses lettres de noblesse car, dans un environnement juridique, technologique, sociologique, international de plus en plus complexe, elle est un gage d'excellence pour la police nationale, confrontée à une crise profonde de l'investigation.

L'officier de police, s'il ne saurait en être le titulaire exclusif, doit en composer la part majeure.

Dans cette optique, plusieurs mesures, simples mais efficaces, sont possibles.

La première est déjà en cours : la relance du recrutement va permettre à notre corps de réinvestir les postes d'expertise, sacrifiés à la nécessité de l'urgence opérationnelle. Cette reprise pourrait s'accompagner d'une évolution des épreuves du concours externe et d'une valorisation par l'obtention d'un master "droit et stratégies de la sécurité" à l'issue de la formation initiale.

La deuxième, d'une portée plus que symbolique, consacrerait, dans la dénomination même du corps des officiers, la filière expertise.

La troisième viserait à offrir aux experts policiers des parcours professionnels attractifs, vecteurs de promotion interne, et des qualifications reconnues au-delà du simple cercle de la police nationale. Seule une démarche ambitieuse de certification professionnelle permettrait une telle valorisation.

Monsieur le Ministre, je vous sais ouvert au dialogue et sensible aux propositions réalistes et constructives. A l'heure où certains contestent ouvertement l'utilité de notre corps, où des pans entiers de notre cœur de métier sont abandonnés aux corps subordonnés, aux personnels administratifs, aux contractuels, nous réclamons des gestes forts.

La création d'un « corps d'expertise et de commandement » en serait un.

Dans l'attente d'évoquer avec vous ces propositions, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de ma plus haute considération.

Laurent MASSONNEAU



secrétaire général

Monsieur Christophe CASTANER  
Ministre de l'intérieur  
Place Beauvau – 75800 Paris Cedex 08